

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 25 et 26 mars 2011 à Lucerne

«Nous sommes la Conférence centrale»

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) a consacré sa première assemblée plénière de l'année 2011 principalement au dossier de la révision de la clé de répartition des contributions dues par ses membres. En outre, elle a découvert de plus près les domaines d'activité et défis actuels de Caritas Suisse et visité les nouveaux locaux de l'Université de Lucerne.

Les objets inscrits usuellement à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de printemps, soit le rapport d'activité, les comptes et le bilan annuels, n'ont guère donné matière à discussion. Il s'agissait simplement de prendre acte du bon résultat comptable enregistré, de l'importance du travail accompli par la présidence, les diverses commissions et le secrétariat général, mais encore des projets nourris pour 2011. Parmi ces derniers, certains revêtent un relief particulier:

- Réaménagement de la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale et pour le financement des tâches nationales de migratio
- Mise en route des nouvelles structures et procédures adoptées pour le cofinancement et développement d'une collaboration à caractère plus contraignant avec la Conférence des évêques suisses (CES) et l'Action de Carême (AdC)
- Maîtrise des répercussions du recul des recettes de la collecte de l'Action de Carême sur le cofinancement des tâches accomplies par l'Eglise catholique à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques
- Evaluation et restructuration des offres de formation pour les collaborateurs pastoraux avec la participation de la CES, de l'AdC, de la Commission de planification pastorale et des institutions concernées
- Renforcement de la portée contraignante des dispositions arrêtées dans le cadre du dialogue avec la Conférence des évêques suisses.

Réaménagement de la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale et pour migratio

Après la présentation d'un projet initial de révision de la clé de répartition à fin 2010, une procédure de consultation a été menée au cours des premiers mois de cette année auprès des membres de la Conférence centrale, lesquels y ont participé dans une très large mesure. Le groupe de travail en charge du dossier a procédé à une évaluation des réponses fournies et rédigé un rapport à ce propos. Il a également émis diverses propositions de modification à apporter au projet de départ, cela afin de tenir compte de la situation des membres qui ont du mal à acquitter l'intégralité de leur participation financière mais aussi de fixer une limite aux contributions vers le haut. La première lecture du projet de nouveau règlement régissant la clé de répartition de la Conférence centrale a révélé que le modèle proposé, qui a été conçu avec l'aide du bureau de conseil spécialisé Ecoplan, fait l'objet d'une large approbation. Quant à la proposition d'intégrer dans la clé de répartition applicable aux contributions dues à la Conférence centrale celles versées pour le financement des tâches accomplies à l'échelon national par migratio, elle a été certes approuvée à une nette majorité, mais il n'en demeure pas

moins que plusieurs membres pour lesquels ce changement entraînera une charge accrue y ont manifesté leur opposition.

Questions concernant le budget global de migratio

Le point de l'ordre du jour consacré au budget global de migratio a suscité un débat très animé. Certes, le montant arrêté n'a pas donné lieu à contestation. En revanche, plusieurs membres de la Conférence centrale ont manifesté de l'incompréhension face à l'idée de transférer à l'échelon régional diverses tâches accomplies jusqu'ici au niveau suisse, y compris leur financement, mais sans pour autant réduire le budget national de migratio. Les raisons de ces réactions ne sont pas uniquement liées à des préoccupations financières. Elles résultent aussi de divergences d'opinion sur la manière d'organiser la pastorale des nombreuses minorités linguistiques existantes et de l'intégrer dans la vie ecclésiale dans son ensemble. Nul doute que le sujet donnera lieu encore à bien des discussions entre les autorités pastorales concernées, migratio et la Conférence centrale.

Allocations familiales pour les collaborateurs de la Garde suisse pontificale

La Fondation pour la Garde suisse pontificale au Vatican s'est adressée à la Conférence centrale afin de lui demander l'octroi d'un subside destiné à lui permettre de verser aux membres de la Garde suisse pontificale des allocations pour enfants correspondant à celles touchées usuellement dans notre pays. La fondation a fait valoir en particulier que les enfants des gardes doivent être scolarisés dans une école suisse à Rome et que cela entraîne des charges supplémentaires pour ces familles. Quand bien même un tel financement n'entre pas dans la mission fondamentale de la Conférence centrale, une majorité de membres a approuvé que l'on inscrive à son budget une somme supplémentaire de CHF 50'000.-, cela pour les années 2012–2014. Une évaluation devra être faite à l'issue de cette phase pilote, notamment sur le point de savoir s'il existe d'autres sources de financement susceptibles d'être mises à contribution. Les personnes ayant approuvé cette mesure font valoir que la Garde suisse pontificale contribue à la visibilité de la Suisse à Rome et peut aider à ouvrir des portes qui, autrement, resteraient fermées.

Nouveau bâtiment de l'Université de Lucerne et avenir de sa faculté de théologie

La tenue à Lucerne de l'assemblée plénière a permis aux participants de découvrir la nouvelle bâtisse qui abritera l'Université de Lucerne dès l'automne prochain. L'offre de cours et la faculté de théologie leur ont été également présentées. Le directeur administratif de l'Université, Franz Hupfer, a affirmé clairement que l'avenir de cette faculté n'était pas remis en cause par les organes dirigeants de l'alma mater, cela malgré des débats récurrents à ce sujet. Monika Jakobs et Stephan Müller, respectivement la doyenne et le manager de la faculté, ont expliqué son organisation. Ils ont précisé également l'intention de la faculté de continuer à développer les domaines dans lesquelles elle est déjà spécialisée, à savoir le dialogue interreligieux et œcuménique, la proximité avec la pratique et l'éthique, notamment l'éthique sociale. Conjointement avec l'Action de Carême, la Conférence centrale soutient financièrement le Religionspädagogisches Institut/RPI (institut de pédagogie religieuse) et le Theologisches Seminar des Dritten Bildungsweges (formation théologique ouverte aux non-bacheliers) rattachés à l'Université de Lucerne. Des subsides sont également alloués à l'Institut für Kirchliche Weiterbildung / IFOK) (institut para universitaire de formation permanente dans le domaine théologique)

ainsi qu'à la chaire de droit canonique et de droit public ecclésiastique de l'Université de Lucerne pour les activités qu'elle mène dans le second de ces deux domaines.

«*Caritas et moi*»

Orateur invité de l'assemblée plénière, Hugo Fasel, directeur de Caritas Suisse, a brossé un portrait de l'œuvre d'entraide placée sous sa responsabilité et qui est aujourd'hui la plus importante du pays. Il a articulé son exposé autour des lignes directrices de l'institution intitulées «Caritas et moi». A ses yeux, les points forts de Caritas résident avant tout dans le fait que l'œuvre est organisée en réseau à l'échelon national et international. Ces deux niveaux de réseautage sont garants d'une bonne information de Caritas et d'une proximité étroite avec les réalités sociales. Le schéma du réseau suisse a retenu plus particulièrement l'attention des représentants des organisations ecclésiastiques cantonales dans la mesure où les seize antennes régionales de Caritas reçoivent régulièrement des subside de l'Eglise. Les montants alloués peuvent varier considérablement de même que les liens entretenus avec la communauté ecclésiale. Prenant pour exemples les tragédies qui se déroulent de nos jours en Afrique du Nord (Libye) et au Japon, le directeur de Caritas a décrit également la procédure suivie en matière d'aide d'urgence et expliqué les raisons pour lesquelles il est parfois préférable d'attendre que des conditions favorables soient réunies pour engager les dons recueillis plutôt que d'agir dans la précipitation. La Conférence centrale a décidé d'allouer une contribution à caractère unique pour soutenir le travail de Caritas dans les foyers de crise actuels.

Cette identification à un mandat, telle qu'elle est exprimée clairement par le slogan de Caritas dans sa version allemande «Ich bin Caritas» (en français: «Caritas et moi»), est une affirmation qui a inspiré les discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la partie statutaire. «Nous sommes la Conférence centrale»: telle est la conviction qui doit animer les organisations ecclésiastiques cantonales et leurs délégués dans la mesure où nous avons choisi de nous regrouper pour garantir la bonne marche et le financement solidaire des tâches accomplies par l'Eglise au niveau suisse et à l'échelon des régions linguistiques.

Zurich, le 31 mars 2011

Daniel Kosch